

n° 109 de janvier 2021

NOTRE FÉDÉRATION

BULLETIN de la FSU Cantal

Directeur de la publication : C. Nely

N°ISSN 1625-5240 N° CPPAPN 1017 S 07645

7, place de la Paix 15102 AURILLAC Cedex — Tél / Fax : 04-71-64-00-17

e-mail: fsu15@fsu.fr

Imprimé par nos soins

PPRESSE
DISTRIBUÉE PAR**LA POSTE**DÉPOSE LE
15/01/2021

Bonne Année pour le Service Public !



L'année 2020 s'est achevée... Le contexte sanitaire ne s'est pas amélioré pour autant ! Le contraire eut relevé de la magie de Noël et de son fidèle serviteur. Seuls les jeunes enfants y croient et encore !

F.S.U. La puissance publique est à genoux face à une crise de la société dynamitée par les politiques plus libérales les unes que les autres qui se sont succédées.

La crise sanitaire n'en a été que le détonateur !

Elle révèle les défaillances d'un Etat affaibli au fil du temps, dirigé par des politiques à la solde du pouvoir économique. Les marionnettes accomplissent leur mission à merveille : le collectif, la solidarité sont piétinés ; l'action publique paralysée par un affaiblissement du Service Public.

L'Etat ne peut assumer ses missions : les conditions de travail des agents n'ont jamais été aussi mauvaises, leurs rémunérations non plus. Ils ne sont plus formés en continu tout au long de la carrière, les formations initiales se sont considérablement allégées.

Résultat : Le fonctionariat n'attire plus personne : au contraire ! Les jeunes qui font de plus en plus d'études se dirigent vers d'autres horizons professionnels...

Les concours de recrutement présentent des critères très éloignés des attendus du terrain. Les lauréats sont trop souvent désabusés dès leur entrée dans le métier !

Il est grand temps de réinvestir massivement dans la Fonction publique, de la considérer comme un levier incontournable, puissant, seul à même de créer les conditions optimales d'un mieux vivre, d'un accès au plus grand nombre à des conditions de vie décentes, de créer la possibilité d'un avenir meilleur...

Nous ne pouvons assister impuissants à sa mise à mort !

Résistons, battons-nous pour leur voler les clés d'un autre monde !

1er rendez-vous dans la rue le mardi 26 janvier prochain pour défendre L'Education !

La SD FSU15 vous adresse ses meilleurs vœux pour vous et vos proches.
Qu'elle vous apporte joie, sérénité !

Lionel Maury, secrétaire départemental

Sommaire: Page 2 : loi 4 D d'E. Burnouf
Page 3-4 : saignée dans le 2nd degré de D. Loubiere

Page 5 : Les marches des libertés de D. Loubiere
Page 6 : tract grève du 26/01



Disparition
de la Santé
à l'École

Loi "4D" - le saccage de la Fonction Publique se poursuit

Découlant de la loi du 6 août 2019 dite de "Transformation de la Fonction Publique", la loi "4D" (pour « Décentralisation, Différenciation, Déconcentration, Décomplexification ») a été présentée (sans aucune concertation préalable) aux organisations syndicales de la Fonction Publique le 17 décembre dernier par les ministres Jacqueline Gourault et Amélie de Montchalin. Pour la FSU, ce projet de loi est dangereux pour l'avenir du Service Public et de ses agent-es, pour notre modèle social et l'égalité de traitement des citoyen-es.

Décentralisation

Un nouvel acte de décentralisation est à l'œuvre sans bilan des précédents. Le détachement d'office de fonctionnaires et des privatisations massives sont à craindre. La création par exemple d'un service de santé de l'enfance pourra regrouper les PMI avec la médecine scolaire, et de fait, annihiler toute politique nationale de santé et le basculement des personnels médecins et infirmier-es vers les collectivités territoriales. De la même manière, les gestionnaires d'EPLÉ pourraient également être placés "sous l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales".

Déconcentration

Elle viserait à transférer, réorganiser voire externaliser plusieurs compétences comme le logement, l'urbanisme mais aussi l'environnement. Les zones Natura 2000 seraient directement gérées par les régions, les aides à la pierre ou à la rénovation énergétiques seraient assurées par les villes et métropoles. Il y a là un fort risque d'accroissement des inégalités territoriales.

Différenciation

Le projet de loi ouvrirait les vannes aux dérogations en tous genres sous couvert des réalités locales. L'exception ne confirmera plus la règle, mais la remplacera. A ce jeu là, la loi commune ne permettra plus la protection de tous face à l'arbitraire, et donnera la main aux plus influents.

Décomplexification

Qu'elles fleurent bon les volutes de la novlangue ultra libérale ! Il n'y a pas que la fumée de cigarette qui nuit à la santé. Traduction, moins de guichets pour le public grâce aux merveilleux outils numériques, et toujours plus d'exclusion et d'isolement, surtout dans les territoires comme le nôtre où l'accès aux services publics est déjà difficile.

Ce projet de loi est dangereux pour notre modèle social et pour l'égalité de traitement des citoyen-nes. Il consacre plutôt une déstructuration du cadre national d'intervention des services publics et un découpage des missions publiques. Ce projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres en février 2021, la FSU agit pour qu'en soient retirés tout de suite ses éléments les plus néfastes.

Les actions programmées les 26 janvier et 4 février prochains, dont la grève, seront l'occasion d'exprimer notre refus de ce projet funeste.

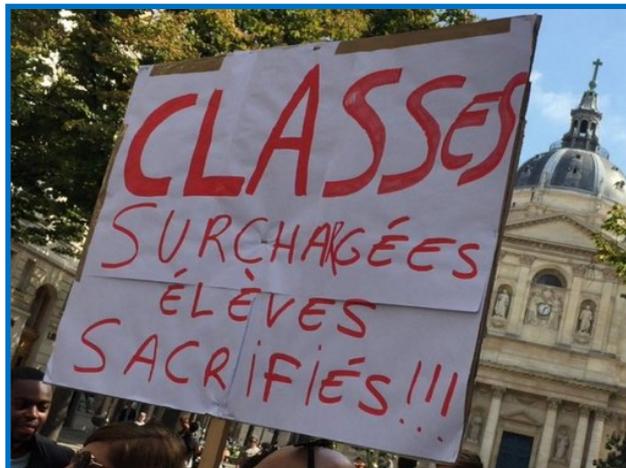
Pétition du SNICS-FSU : <http://www.snics.org/home/decentralisation>

Emeric Burnouf

La saignée se poursuit dans le second degré !

Annonce confirmée lors du dernier CTM du 16 décembre de la **suppression de 1900 postes dans le second degré à la rentrée 2021** alors qu'une hausse de 43 000 élèves et étudiants est prévue pour cette même rentrée les collèges et lycées (BTS inclus).

Soit environ 7 500 suppressions depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs élèves. Comme chaque année, cette nouvelle détérioration des conditions de travail des personnels et des élèves est niée par le ministère. Pour l'académie de Clermont, c'est à nouveau 54 postes supprimés ! Les **vies scolaires** sont **sous tension** et, comme toujours, ce sont les plus précaires (ici **les AED**) qui payent le plus lourd tribut de cette purge du second degré. La grève (suivie) du 1er décembre des vies scolaires est un signal fort (8 AED grévistes au lycée Monnet) et encourageant.



L'avenir des collégiens, des lycéens et les conditions de travail des personnels ne sont pas la priorité de ce ministre et de notre président. Les choix opérés vont laisser de nombreux jeunes sur le côté.

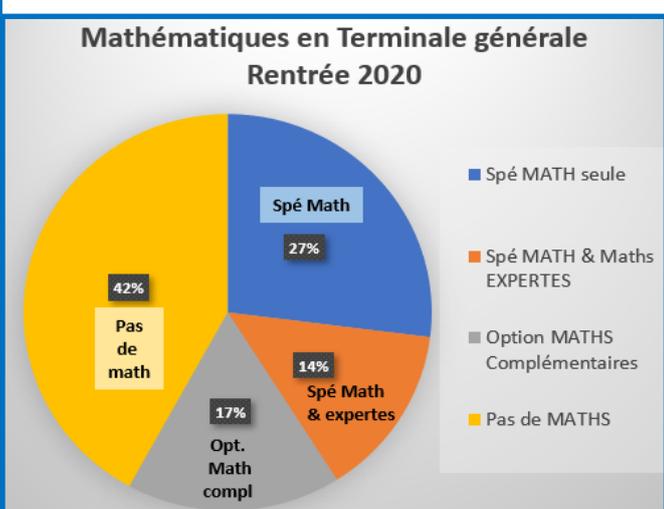
Toutes et tous en grève ce 26 janvier pour exiger des moyens pour le 2nd degré !

« La meilleure forteresse des tyrans, c'est l'inertie des peuples ». N. Machiavel

Quelques nouvelles de la « réforme » du Lycée (en complément des articles des bulletins)

Quelques "chiffres" de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) confirment toutes les craintes, que le SNES soulève depuis ces 3 dernières années, sur cette contre-réforme du lycée pour la série générale.

La nouvelle organisation du Lycée née des réformes Blanquer est celle de tous les renoncements, tant sur le plan de l'accès aux formations que sur celui de la diversité.



Moins d'enseignements et davantage d'inégalités sociales et genrées, tel est le premier bilan que l'on peut tirer de ces deux années.

Le recul de l'enseignement des maths dans les séries générales (et plus globalement à tous les niveaux du second degré) met en lumière toute l'hypocrisie et le cynisme de notre ministre lorsque ce dernier feint de vouloir « remonter la pente en mathématiques et sciences en France » suite à la dernière enquête internationale TIMSS. Alors que 92% des élèves étudiaient les maths jusqu'en Terminale dans le cadre des séries S, ES et option en L, cet enseignement concerne

maintenant de moins en moins d'élèves au lycée général.

A cette rentrée 2020, 42% des élèves des terminales de la série générale ne font plus de mathématiques !

Cette tendance qui s'accroît encore cette année est d'autant plus inquiétante qu'absentes du tronc commun, les maths font partie des attendus de la très grande majorité des formations supérieures, jusqu'à constituer en soi un critère de sélection.

Mais, malheureusement, les mathématiques ne sont pas la seule discipline marginalisée par cette contre-réforme. Privés de financement dédié, les enseignements optionnels (technologiques, LV3, arts, latin-grec, ...) payent très cher l'implacable mécanique de la mise en concurrence de toutes les disciplines entre elles. On observe un repli quasi généralisé de cette offre d'enseignements, de la Seconde à la Terminale.

La réforme du lycée général semble fonctionner comme un accélérateur des discriminations genrées et sociales à l'œuvre dans le reste de la société. L'origine sociale fait des différences nettes dans les parcours et les choix, laissant penser qu'on a simplement recréé des « voies royales » masquées, non-dites, mais bien comprises par ceux qui maîtrisent bien le système scolaire. Les élèves très favorisés ont donc tendance à concentrer leurs choix sur un nombre restreint de « doublettes », les choix des élèves les moins favorisés étant plus dispersés. La réforme ne permet pas non plus de contrecarrer les stéréotypes de genre associés aux disciplines et même semble les renforcer car, d'une année sur l'autre les écarts se creusent.



Denis LOUBIERE



« Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux. »

B. Franklin

La tentation autoritaire de la Cinquième République s'emballe depuis 2017 !

En cette fin d'année 2020 et comme partout en France, **trois « marches des libertés »** ont eu lieu à Aurillac les **samedis 5, 12 et 19 décembre** pour **dénoncer les dernières lois et décrets liberticides**. Elles ont été organisées par la FSU15, Solidaires15, les Gilets Jaunes 15 et relayées par un collectif de parents d'élèves, la CGT15, FO15, le planning familial15, les Insoumis15 et le PCF15.

Les GJ15 poursuivront en 2021 à partir du 9 janvier ...



Quelques éléments non exhaustifs pour montrer l'accélération depuis 2017 de la dérive autoritaire de la Cinquième République : prix d'excellence à Macron décerné par tous les mutilés depuis 2018, après les contributions zélées de Sarkozy et Hollande.

- ♦ **La loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme** introduit dans le droit commun les mesures d'exception de l'état d'urgence, parfois sans l'accord préalable d'un juge : en constituant quelques exemples les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance, les zones de sécurité créées temporairement par les préfets, l'assouplissement des règles encadrant les visites domiciliaires par la police.



- ♦ **La loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire** donne au pouvoir exécutif d'importants pouvoirs de restriction des libertés fondamentales, notamment celles d'aller et de venir, de manifester sur la voie publique ou de pratiquer un culte.
- ♦ **L'Assemblée nationale vient d'adopter en première lecture une proposition de loi de sécurité globale** qui, si elle est adoptée en l'état, porterait atteinte à la liberté de la presse, renforcerait les pouvoirs des polices municipales et des groupements de sécurité privée et autoriserait la surveillance par « caméras installées sur des aéronefs » pour mener des actions de sécurité civile mais aussi de sécurité publique, notamment lors des manifestations.

- ♦ D'autre part, **le projet de loi confortant les principes républicains «contre le séparatisme »**, s'il était voté, remettrait en cause les libertés de l'enseignement, d'association et de conscience, garanties par les lois des 28 mars 1882, 1er juillet 1901 et 9 décembre 1905. Cet emballement législatif sécuritaire se déroule sur la toile de fonds de l'accroissement des violences policières à l'origine de nombreuses mutilations et gardes à vue abusives depuis 2018.



- ♦ **Les décrets du 2 décembre 2020** (cela doit être pour fêter le 2 décembre 1851 !) **élargissent les possibilités de fichage des individus** : enregistrement par la police des « opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou [de] l'appartenance syndicale » et non plus seulement des activités, enregistrement aussi données de santé révélant une gravité particulière ». L'opinion est-elle par elle-même une menace ? Son enregistrement par la police constitue-t-elle l'antichambre d'un délit nouveau d'opinion ou d'intention ? Déprimés, psychotiques, bipolaires, autistes attendez-vous à être fichés par la police !

Denis LOUBIERE

MARDI 26 JANVIER 2021
TOUS EN GRÈVE
POUR LE SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION



Manifestation départementale
LYCEE JEAN MONNET
(AG à 13h30 et départ à 14h30)